

DOSSIER DE PRESSE

Label « Economie Circulaire » 2018



En 2016, l'ADEME lançait avec ses partenaires les provinces, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les chambres consulaires, un appel à projets « Economie Circulaire ». 6 projets innovants avaient alors été labellisés « Economie Circulaire ».

Pour plus d'information sur les lauréats 2016 : rendez-vous sur [le site internet](#) de la représentation de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie.

Fort de ce succès, et pour faire suite à de nombreuses sollicitations, l'ADEME relance en 2018 une nouvelle session de labellisation « Economie Circulaire » afin de valoriser les acteurs engagés dans une démarche vertueuse.

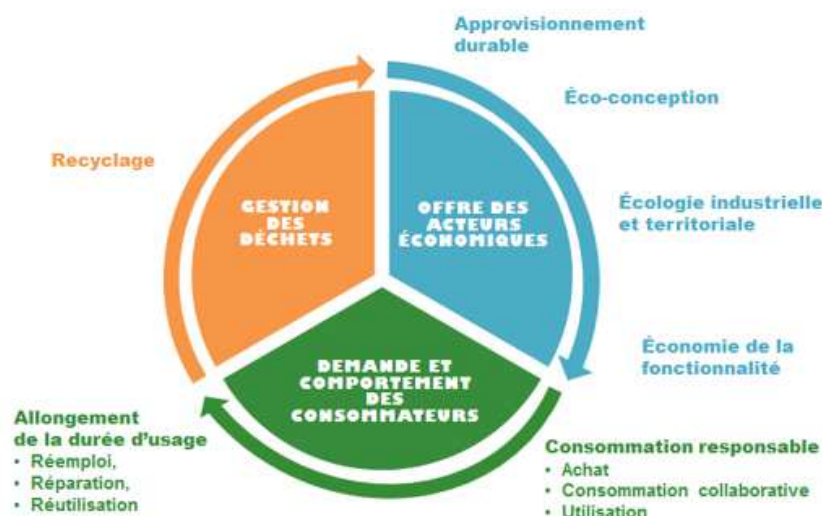
Qu'est-ce que l'Economie Circulaire ?

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.

L'économie circulaire est axée sur une absence de gaspillage et une augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux. Elle pourrait remplacer notre modèle actuel reposant principalement sur une économie linéaire (extraire, produire, consommer et jeter). Cette nouvelle vision de l'économie permet d'appréhender un futur durable et serein.

En Nouvelle-Calédonie, en contexte insulaire, l'économie circulaire est désormais un sujet majeur tant pour la compétitivité des entreprises que pour des considérations environnementales.

L'économie circulaire prend en compte 3 champs et repose sur 7 piliers, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Pourquoi un label Economie Circulaire ?

Le label vise à promouvoir et faire connaître des projets s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire.

Les lauréats du label bénéficieront d'une labellisation « Economie Circulaire » de leur initiative. L'ADEME réalisera à l'occasion de la remise des labels une campagne de communication afin de mettre en avant les lauréats.

La remise des labels aura lieu lors du lancement de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le 16 novembre 2018.



Figure 2 : Remise des labels Economie Circulaire 2016.

De gauche à droite : Mme Rantien, (ADEME), M. Moll (Métalmorphose), M et Mme Pasqualini (Eco-Recycle), Mme Leborgne (Ressac), Mme Kerangouarec (Recy'Verre) et M. Mu (MVK)

A qui s'adresse cet appel à candidature ?

Cet appel à candidature s'adresse aux acteurs du secteur associatif, du secteur public (établissements publics, collectivités et leurs groupements, chambres consulaires, etc.) mais également au secteur privé.

Des groupements multi acteurs peuvent répondre à cet appel à candidature.

Seuls les particuliers ne sont pas inclus dans les cibles.

Quelle est la date limite pour proposer sa candidature ?

Le dépôt des dossiers de la deuxième session de labellisation pour 2018 devra se faire avant le 12 octobre 2018 à 16h.



Comment candidater ?

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont à télécharger sur le site internet de l'ADEME NC : <http://nouvelle-caledonie.ademe.fr>

Contact :

Elise TILLY
Chargée de mission environnement, ADEME
email : environnement.caledonie@ademe.fr
tél : 24 35 17